



## **RAPPORT DU JURY**

**DES CONCOURS INTERNES ET EXTERNES  
DE CONTROLEUR DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS**

*BRANCHE DU CONTRÔLE  
DES OPÉRATIONS COMMERCIALES  
ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

Session 2015



Juillet 2015

À  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

# I. Présentation des concours externe et interne

L'arrêté du 3 mars 1997 a fixé les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects fixe plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

## 1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleurs des douanes et droits indirects branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale doivent satisfaire aux conditions prévues par l'article 20 du décret du 14 mars 1986 relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics.

## 1.2 La nature et le programme des épreuves

Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves du concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects :

### 1.2.1 Les épreuves écrites d'admissibilité

- **Concours externe**

- Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 2*).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative

**Épreuve n° 1** (*durée : 3 heures ; coefficient 4*) : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 3 heures pour les épreuves a, b, c, d et e et 5 heures pour l'option f ; coefficient 4) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour résoudre un problème technique. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls comptent les points supérieurs à 10/20.

• **Concours interne : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative**

**Épreuve n° 1** (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 3 heures pour les options a, b et c et 5 heures pour l'option d ; coefficient 5) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat: un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;
- d) Informatique (pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur). Nul ne peut recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur s'il n'obtient pas un minimum de 10 sur 20 à cette épreuve écrite.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3 (facultative) :** Épreuve de traduction identique à celle du concours externe

### **1.2.2 Les épreuves orales d'admission : deux épreuves orales obligatoires et une épreuve orale supplémentaire pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur ou de pupitreur**

- **Concours externe**

**Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes – coefficient 8) :** Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein du ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve Informatique (durée : 30 minutes ; coefficient 2)** s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : Informatique. Un minimum de 10/20 est requis pour recevoir la qualification de programmeur ou de pupitreur :

1. Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur : interrogation portant sur le programme relatif à la vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur ;
2. Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de pupitreur : interrogation portant sur le programme relatif à la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur.

**Épreuve n° 2 (durée : 15 minutes ; coefficient 2) :** Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

- **Concours interne**

**Épreuve n° 1 (durée : 25 minutes ; coefficient 8) :** Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve Informatique (durée : 30 minutes ; coefficient 2)** s'adressant aux candidats ayant choisi l'option informatique à l'épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : épreuve d'informatique identique à

celle du concours externe.

**Épreuve n° 2** (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère identique à celle du concours externe

### **1.3 Composition du jury**

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2015 étaient des personnels de la DGDDI.

### **1.4 Nombre de postes**

L'arrêté du 26 novembre 2014, paru au JORF du 28 novembre 2014, a fixé le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, à 15 au titre du concours externe et 15 au titre du concours interne.

## **II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale**

### **2.1 Inscrits / présents / admissibles**

- **Concours externe**

6389 candidats se sont inscrits aux épreuves de pré-admissibilité du concours externe. 3461 étaient présents à cette épreuve et il y eu 421 pré-admissibles (12,16 % des présents).

Au total, 313 candidats se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité, soit 74,35 % des candidats pré-admissibles. 31,31 % d'entre eux étaient des femmes.

68 candidats ont été déclarés admissibles, dont 27 femmes (39,71 %).

- **Concours interne**

422 se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne.

Sur ces 422 candidats, 270 (63,98 %) se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité. 41,85 % d'entre eux étaient des femmes.

66 candidats ont été déclarés admissibles, dont 31 femmes (46,97 %).

## 2.2 Lauréats

- **Concours externe**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
68 (dont 46,97 % de femmes)	54 (dont 42,59 % de femmes)	15 (dont 46,66 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 17,99/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 15,52/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 28 ans. Le plus jeune lauréat a 24 ans et le plus âgé 42 ans.

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis
66 (dont 45,59 % de femmes)	52 (dont 51,92 % de femmes)	15 (dont 46,66 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 16,96/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 12,35/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 38 ans. Le plus jeune lauréat a 28 ans et le plus âgé 54 ans.

## III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 2 décembre 2014. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 23 et 24 février 2015.

La moyenne générale la plus haute s'élève à 17,38/20 et la moyenne la plus basse à 06,62/20.

Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,75/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs soulignent souvent des lacunes en termes de structuration des devoirs et d'organisation des idées (absence de plan pour les épreuves de dissertation ou pour les questions nécessitant une réponse longue, notamment). Ils rappellent que les réponses apportées par les candidats doivent être intégralement rédigées (pas de simples plans détaillés ou de listes d'idées).

Ils déplorent enfin de trop fréquentes fautes d'orthographe et de syntaxe et insistent sur le fait que la

présentation de certaines copies devrait être plus soignée.

### 3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 17,11/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 10,67/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante pour la notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Les statistiques de l'épreuve, par matière, sont les suivantes :

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	44,14 %	22,92 %	32,93 %
Connaissances générales	35,67 %	30,72 %	33,61 %
Mathématiques	36,96 %	36,54 %	26,50 %
Logique	63,67 %	19,51 %	16,82 %

### 3.2 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : Résumé et questions à partir d'un texte

Le texte a été globalement bien compris par l'ensemble des candidats. Quelques copies allient l'esprit de synthèse pour le résumé et un bon niveau de réflexion pour les questions.

Les définitions sont parfois traitées trop superficiellement.

Le niveau des réponses aux questions est assez hétérogène. Certaines copies proposent un bon équilibre entre les arguments issus du texte et les apports personnels. Tandis que d'autres sont trop pauvres en réflexion personnelle, du fait notamment d'un manque d'intérêt manifeste des candidats pour l'actualité. De nombreux candidats ne structurent pas leur raisonnement. D'autres encore n'ont pas saisi l'intérêt de la dernière question qui leur permettait de faire valoir une capacité d'organiser, de hiérarchiser ses idées afin de révéler un point de vue, une argumentation mettant en valeur une réflexion en lien avec le thème du texte.

Les copies ne sont pas toujours bien présentées et des difficultés orthographiques sont fréquemment relevées. De même, les candidats ne font pas toujours attention au style employé. Il est recommandé, également, de ne pas hésiter à aérer la copie dans le but d'améliorer la lecture de la copie par le correcteur.

La meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	7,05 %	29,81 %	27,24 %	23,08 %	12,82 %

### 3.3 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	88	28,85 %
Comptabilité privée	28	9,18 %
Économie	47	15,41 %
Droit	58	19,02 %
Géographie économique	82	26,88 %
Programmation	0	0 %
Pupitrage	2	0,66 %
TOTAL	305	100 %

- **Mathématiques**

Le niveau général des copies demeure correct. Cependant, quelques candidats ne traitent pas certains exercices par manque de connaissances. Les copies pèchent souvent par une absence de justifications et de démonstrations.

Elles sont en général propres et bien écrites.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,28 %	10,23 %	20,45 %	23,86 %	20,45 %	22,73 %

- **Économie**

Les candidats ont de bonnes connaissances de manière générale. Certains ont su placer les concepts économiques classiques et actuels pour traiter le sujet. En revanche, quelques candidats ont traité le sujet comme une question de culture générale entraînant un déficit de références et de concepts économiques.

Sur la forme, les copies sont globalement bien présentées.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	10,64 %	23,40 %	23,40 %	23,41 %	19,15 %



- **Droit**

Beaucoup de candidats ont mené une véritable réflexion en abordant le sujet en suivant des axes divers : justification de l'existence d'un droit spécial par rapport au droit général, nécessité d'un droit adapté et adaptable au contexte économique, influence des instances internationales ...

Les candidats ont porté une attention particulière à la construction de leur raisonnement et aux exemples cités.

Cependant, quelques copies présentent des paragraphes beaucoup trop descriptifs. D'autres candidats n'ont pas encore compris qu'il fallait justifier et / ou remettre en cause l'existence des spécificités du droit du travail.

Généralement des efforts de présentation ont été réalisés et les niveaux de l'expression et de l'orthographe sont corrects.

Nous rappelons que le respect de la méthodologie demeure important.

La meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	10,34 %	22,41 %	22,42 %	24,14 %	20,69 %

- **Géographie économique**

Les candidats dans l'ensemble maîtrisent la technique de la dissertation tant sur le fond que sur la forme. Les devoirs sont structurés autour d'une problématique. Les candidats ont mis en évidence leurs connaissances. Les meilleures copies ont su se démarquer en développant les idées essentielles et en intégrant des connaissances plus techniques.

Le jury souligne l'importance de la clarté du plan et du soin apporté à la présentation, l'orthographe et la syntaxe.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,44 %	7,32 %	24,39 %	24,39 %	23,17 %	18,29 %

- **Comptabilité privée**

Les copies démontrent d'un niveau de connaissances évident, cependant la matière n'est pas suffisamment maîtrisée. Les copies sont globalement soignées au niveau de la présentation.

En externe, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	21,43 %	32,14 %	17,86 %	17,86 %	10,71 %

- **Programmation**

Aucun candidat externe n'a choisi cette option.

- **Pupitrage**

Les candidats ont du mal à répondre aux questions visant des connaissances purement théoriques. Toutefois, certains candidats ont répondu aux questions de façon concise avec des précisions techniques.

En externe, la meilleure copie a été notée 13/20, la moins bonne 08/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	50 %	0 %	50 %	0 %

### 3.4 L'épreuve facultative de langue vivante

162 candidats au concours externe (51,76 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	21 (12,96 %)
Anglais	43 (26,54 %)
Arabe	1 (0,62 %)
Chinois	0
Espagnol	84 (51,85 %)
Italien	12 (7,41 %)
Russe	1 (0,62 %)
<b>TOTAL</b>	<b>162</b>

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui porte préjudice bien souvent à la compréhension du texte. La qualité de la rédaction du texte après traduction est un élément très important dans ce type d'épreuves.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en ligne sur internet sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	0 %	48,15 %	23,46 %	20,98 %	7,41 %

- **Allemand**

Le niveau général reste assez faible. Leur maîtrise de certains termes techniques a permis à quelques candidats de se démarquer de manière positive. De manière générale, il était possible de supprimer les termes les plus ardues sans nuire à la compréhension générale du texte et de ce fait à l'exercice de traduction.

Le soin apporté aux copies ainsi que l'orthographe et l'écriture sont importants et à ne pas négliger dans ce type d'exercice.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Anglais**

Le texte a été compris dans son ensemble. Le niveau est assez élevé de manière générale, quelques très bonnes traductions du texte proposé ont été enregistrées.

En revanche, certains candidats ont rencontré quelques difficultés lorsque le vocabulaire est devenu plus spécifique. D'autres encore ont fait beaucoup de contresens.

Les candidats ont fait un effort de présentation en respectant notamment la structure du texte à traduire (respect des paragraphes). Dans l'ensemble, les candidats ont démontré un bon niveau de français. Très peu de fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison ont été relevées.

En externe, la meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Arabe**

Une copie excellente qui respecte le sens et les tournures du texte associée à une très bonne présentation.

- **Chinois**

Aucun candidat n'a composé dans cette option.

- **Espagnol**

Malgré la difficulté du texte, il en est ressorti de bonnes choses. Toutefois, les candidats utilisent trop souvent le style journalistique et on relève des contresens, conséquence d'interprétations

hasardeuses.

Les copies sont généralement bien présentées, hormis quelques ratures, mais le soin à apporter à l'écriture doit être constant.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Italien**

Le niveau général des copies est satisfaisant et les candidats se sont efforcés de respecter le sens du texte. Il est à noter que les passages les plus difficiles ont été traduits.

Il est nécessaire d'effectuer une relecture de la copie ce qui permettrait d'éviter des erreurs de grammaire et d'orthographe.

En externe, la meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01,5/20.

- **Russe**

Un seul candidat a composé dans cette option. Malheureusement ce dernier n'a pas réalisé une traduction du texte comme demandé. La seule phrase inscrite témoigne néanmoins d'une bonne compréhension du thème exposé.

## **IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne**

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 23 et 24 février 2015.

La moyenne générale la plus haute s'établit à 17,50/20 et la moyenne la plus basse à 05,50/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10,75/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs soulignent souvent des lacunes en termes de structuration des devoirs et d'organisation des idées (absence de plan pour les épreuves de dissertation ou pour les questions nécessitant une réponse longue, notamment). Ils rappellent que les réponses apportées par les candidats doivent être intégralement rédigées (pas de simples plans détaillés ou de listes d'idées).

Ils déplorent enfin de trop fréquentes fautes d'orthographe et de syntaxe et insistent sur le fait que la présentation de certaines copies doit être plus soignée.

### **4.1 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : Analyse de dossier**

Cette épreuve nécessite l'analyse de la documentation fournie et sa reformulation en avançant les éléments les plus pertinents. Elle tend à distinguer les candidats sachant étudier et synthétiser les documents sans les recopier.

Quelques bonnes copies, bien rédigées, sont sorties du lot. En revanche, la majorité des candidats ne maîtrisent pas la technique de l'analyse des documents donnés et ne lisent pas les consignes. De plus, les candidats ne font pas l'effort de reformuler les informations contenues dans les documents.

Il est patent que de nombreux candidats ont éprouvé des difficultés dans la gestion du temps. En effet, les réponses aux questions posées sont souvent superficielles et notamment celle à la deuxième question qui appelait un point de vue personnel.

Au niveau de la forme, un effort a été fait dans la structuration des idées. Les candidats ont fait le choix de hiérarchiser leurs idées en 2 ou 3 parties. Néanmoins beaucoup de fautes d'orthographe sont encore à déplorer.

La meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	7,06 %	15,62 %	33,46 %	23,05 %	13,75 %	7,06 %

## 4.2 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	7	2,68 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	21	8,05 %
Sujet relatif à la branche Surv	113	43,30 %
Comptabilité privée	35	13,41 %
Gestion administrative	79	30,27 %
Programmation	1	0,38 %
Pupitrage	5	1,91 %
TOTAL	261	100 %

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Les candidats ont fait peu de hors sujet. Toutefois, il est apparu un manque cruel de bases sur la réglementation douanière.

La présentation des copies et le style de rédaction sont satisfaisants. Les candidats ont fait l'effort de structurer leurs idées via un plan. Mais il est à rappeler qu'un effort sur l'écriture est à faire pour une meilleure lisibilité de la copie.

La meilleure copie a été notée 13/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	14,28 %	28,58 %	28,58 %	14,28 %	14,28 %	0 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Les notions générales sont connues d'où des réponses aux questions portant sur la réglementation globalement satisfaisantes. Toutefois, beaucoup de confusions entre les régimes douaniers économiques, et parfois, entre les pouvoirs prévus par le code des douanes.

Les copies sont dans l'ensemble bien présentées. Néanmoins des fautes d'orthographe sont présentes dans la majorité des copies. Le style employé est parfois familier.

La meilleure copie a été notée 16/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	9,52 %	19,05 %	33,33 %	19,05 %	14,29 %	4,76 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

Les meilleures copies se sont attachées à dégager et à expliciter les enjeux des contrôles dans le cadre des missions de la douane. Ils ont démontré une bonne compréhension des questions et des cas pratiques.

Certains candidats ont une réelle méconnaissance de la réglementation douanière induisant des exposés imprécis voire confus.

Quelques copies ont présenté une bonne qualité rédactionnelle mettant en avant leur raisonnement. Cependant, d'autres copies affichent une faible maîtrise rédactionnelle impliquant un style lourd, d'autres encore sont empreintes de fautes d'orthographe et de grammaire.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,65 %	10,62 %	35,40 %	19,47 %	21,24 %	10,62 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont d'un niveau assez faible. Les bases sont globalement connues, mais les connaissances demeurent trop souvent superficielles.

Le soin apporté à la rédaction est, pour la majorité des copies, correct.

En interne, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	8,57 %	20 %	28,57 %	20 %	14,29 %	8,57 %

- **Gestion administrative**

Malgré quelques très bonnes copies, la majorité des copies reste d'un niveau faible. Les candidats, en effet, se limitent à l'énoncé de connaissances très superficielles.

La présentation et la rédaction des copies sont de manière générale satisfaisantes.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	10,12 %	11,39 %	32,91 %	21,52 %	15,19 %	8,87 %

- **Programmation**

Un seul candidat ayant concouru, aucune tendance ne peut être dégagée.

- **Pupitrage**

La plupart des candidats ont un niveau technique faible. Toutefois, leur compréhension générale du fonctionnement des ordinateurs et un effort d'apprentissage des cours théoriques leur permettent de réussir cette épreuve. Certains candidats ont réalisé quelques contre-sens. Certaines réponses sont également hors sujet. Le manque de soin et les fautes d'orthographe sont trop fréquents.

En interne, la meilleure copie a été notée 15/20, la moins bonne 03,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	%	20 %	20 %	0 %	40 %	20 %

### 4.3 L'épreuve facultative de langue vivante

61 candidats au concours interne (22,59 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option Concours interne
Allemand	8 (13,11 %)
Anglais	20 (32,79 %)
Arabe	1 (1,64 %)
Chinois	0 (0 %)
Espagnol	29 (47,54 %)
Italien	3 (4,92 %)
Russe	0 (0 %)
TOTAL	61

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, le jury a relevé dans plusieurs copies que la méthodologie de la traduction n'était pas toujours acquise. Il convient de préciser que cette épreuve ne se réduit pas à une traduction littérale ; dès lors, il faut éviter le mot à mot qui porte préjudice bien souvent à la compréhension du texte. La qualité de la rédaction du texte après traduction est un élément très important dans ce type d'épreuves.

De la même manière, quelques candidats ont tendance à inventer la signification de passages entiers qu'ils n'avaient, à l'évidence, pas compris.

L'étude du vocabulaire journalistique et la lecture de la presse en ligne sur internet sont recommandées pour préparer cette épreuve.

Les notes attribuées toutes langues confondues sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	1,64 %	62,3 %	16,39 %	16,39 %	3,28 %

- **Allemand**

Le niveau général est assez faible. Cependant quelques candidats se démarquent de façon positive en traduisant le vocabulaire considéré comme difficile.

Un soin particulier a été apporté aux copies, notamment pour ce qui concerne l'écriture et l'orthographe.

En interne, la meilleure copie a été notée 14/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Anglais**

Le texte a été compris dans son ensemble. Toutefois, beaucoup de contre-sens ont été relevés. De manière générale, le vocabulaire utilisé pour la traduction est peu élaboré. Les traductions sont dans l'ensemble littérales avec beaucoup de mot à mot.

On constate dans nombre de copies un niveau d'expression en langue française insatisfaisant. De nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire et de conjugaison sont à déplorer.

En interne, la meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Arabe**

Le seul candidat qui a composé dans cette option a compris le sens du texte. Néanmoins, des imprécisions ont été constatées dans la traduction du texte.

- **Chinois**

Aucun candidat interne n'a présenté cette option.



- **Espagnol**

Le texte était assez difficile. Beaucoup de copies ont interprété les termes du texte entraînant beaucoup d'erreurs. Il est à noter qu'il n'y a eu aucune page blanche, les candidats ont fait un effort de traduction.

Beaucoup de copies sont illisibles, or, la présentation de la copie participe à l'évaluation du travail et ne doit donc pas être négligée.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Italien**

Le niveau général des copies est faible. Les copies contiennent de nombreuses omissions.

La méthodologie de la traduction n'est pas toujours bien acquise et de nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées.

La meilleure copie a été notée 13/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Russe**

Il n'y avait pas de candidat interne pour cette option.

## **V. Les épreuves d'admission**

### **5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales**

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015 pour le concours externe et du 8 au 12 juin 2015 pour le concours interne.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission.

### **5.2 Appréciation générale et attentes du jury du concours externe**

- **L'épreuve d'entretien avec le jury**

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer l'aptitude du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer sans le négliger.

Dans les faits, les présentations sont hétérogènes. Quelques candidats structurent leurs propos, optimisent leur premier temps de parole afin de démontrer leur motivation ou leurs aptitudes dans l'exercice du métier de contrôleur.

D'autres, au contraire, se contentent d'un simple rappel chronologique de leur parcours sans le mettre en valeur ou encore n'utilisent pas la totalité du temps de parole imparti pour leur présentation.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Ainsi, plusieurs candidats font preuve d'une assez bonne connaissance de l'organisation et des missions de la douane ainsi que des fonctions de contrôleur des douanes.

La plupart des candidats savent exposer une opinion, une idée, de façon logique et pertinente. Quelques candidats ont été pénalisés par une expression orale perfectible. D'autres, n'avaient pas réellement intégré les valeurs et obligations fondamentales exigées d'un fonctionnaire des douanes.

La moyenne est de 11,52/20. La meilleure prestation a été notée 19,4/20, la moins bonne 04/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,70 %	16,66 %	11,12 %	20,37 %	48,15 %

- **L'épreuve d'informatique**

Aucun candidat admissible à titre externe n'a opté pour l'épreuve d'informatique.

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours externe :

	Nombre de candidats par option
Allemand	3 (5,56 %)
Anglais	43 (79,63 %)
Arabe	0
Chinois	0
Espagnol	7 (12,96 %)
Italien	1 (1,85 %)
Russe	0
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>

Les sujets sont sélectionnés de manière à être accessibles pour tous les profils de candidats, mais en intégrant quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun. Après une première partie consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat.

Dans l'ensemble le niveau est plutôt bon. L'épreuve a été de manière générale bien préparée. Les candidats s'expriment de manière assez fluide et s'expriment correctement. Cependant, quelques rares candidats se sont retrouvés bloqués face au sujet traité soit en raison d'un manque de préparation soit en raison d'un grand stress. Dans ce cas, un questionnement continu a permis de dégager un niveau correct de ces candidats.

La phase de conversation permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...) dans un contexte moins formalisé. Pour se préparer, il est recommandé aux candidats de prévoir un petit exposé sur leur parcours antérieur et leur motivation, afin d'être en mesure de répondre à d'éventuelles questions.

La moyenne est de 13,65/20. La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne 07/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	3,70 %	29,63 %	25,93 %	40,74 %

### 5.3 Appréciation générale et attentes du jury du concours interne

- **L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

La première partie de l'épreuve s'adosse sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

Le jury déplore que beaucoup de candidats se présentent sans avoir préparé cette partie de l'entretien, laissant présager un manque de motivation. Peu de candidats utilisent l'intégralité du temps de parole imparti. Ce temps de parole est souvent mal géré, les candidats ne valorisant pas suffisamment leur expérience professionnelle. D'autres encore ne structurent pas leur propos ce qui donne une impression de brouillon, aucun fil conducteur n'est mis en valeur.

Les candidats ne mettent pas assez en valeur certains domaines de compétences qui permettraient au jury d'en apprécier l'adéquation avec les fonctions d'encadrement postulées.

L'épreuve se poursuit par une série de questions portant sur les connaissances générales de la vie publique et administrative et par des mises en situation. Dans cette seconde partie, quelques candidats font des réponses jalonnées de lieux communs, d'autres bien trop évasives ce qui ne permet pas de se faire une opinion sur la personnalité et les aptitudes des candidats.

Certains candidats ont démontré une méconnaissance de notions essentielles (résultats 2014, effectifs, missions...) ce qui les pénalise dans la mise en évidence de leurs motivations à exercer de nouvelles fonctions au sein de la douane.

La moyenne est de 11,59/20. La meilleure prestation a été notée 19,4/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	11,54 %	25 %	25 %	25 %	13,46 %

- **L'épreuve d'informatique**

Les candidats fournissent des efforts pour traiter le sujet et répondre aux questions. Ils ont hiérarchisé leurs idées en présentant un plan pour répondre au sujet. Néanmoins, un candidat ne s'y est pas tenu.

Le sujet proposé était classique mais les candidats ne disposaient pas d'un niveau suffisant pour pouvoir y répondre de manière correcte. Et ils ont perdu du temps en s'étendant sur des points qu'ils ne maîtrisaient pas, bien qu'ils possédaient des connaissances de base. Les connaissances sur le dépannage matériel peuvent être améliorées.

Deux candidats se sont présentés à cette épreuve orale, de ce fait aucune tendance statistique ne peut être dégagée.

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours interne :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	1 (1,92 %)
Anglais	44 (84,62 %)
Arabe	0
Chinois	0
Espagnol	6 (11,54 %)
Italien	1 (1,92%)
Russe	0
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun.

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe. Dans l'ensemble des efforts ont été faits. Toutefois, un manque de vocabulaire est à noter y compris lorsqu'il s'agit de vocabulaire douanier. La traduction trop littérale, transcription mot à mot, entraîne plusieurs contre-sens.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Les questions posées par les examinateurs sont globalement comprises, mais les réponses sont parfois hésitantes et inabouties, le plus souvent par manque de vocabulaire. Les candidats qui se sont préparés à cette épreuve en prévoyant un petit

exposé sur leurs fonctions, leur parcours antérieur ou leurs centres d'intérêts sont plus à l'aise pour répondre à certaines questions.

Malgré des niveaux très disparates, quelques bons candidats produisent en général beaucoup d'efforts pour s'exprimer dans une langue étrangère. Quelques lourdes difficultés de prononciation et de grammaire ont été relevées. Cette épreuve ne doit pas être négligée par les candidats et l'on peut aisément s'y préparer en s'adonnant à la lecture de journaux étrangers.

La moyenne est de 10,93/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	28,85 %	26,92 %	30,77 %	13,46 %

## VI. Conclusion

Les concours organisés au titre de l'année 2015 se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans aucun incident.

Concernant les épreuves écrites, le jury constate que les candidats qui ont soigneusement préparé ces épreuves (connaissances de la méthodologie et du programme) obtiennent des résultats très satisfaisants. Une attention particulière doit être portée à la qualité de l'expression écrite : orthographe, grammaire et style.

Pour les épreuves de langue, il est conseillé à l'ensemble des candidats de lire la presse dans la langue choisie.

L'entretien avec le jury n'est, quant à lui, pas une épreuve technique ou une épreuve à caractère réglementaire, mais un échange permettant de mettre en lumière les motivations et l'aptitude du candidat à exercer ses futures fonctions de contrôleur des douanes. Le jury souligne que les prestations orales des candidats seraient meilleures si ces derniers faisaient preuve d'une plus grande curiosité à l'égard de leur futur environnement professionnel. Ils éprouvent en effet des difficultés à exposer leur intérêt pour les missions de l'administration des douanes en général, et à faire montre d'une réelle curiosité d'esprit pour les fonctions qu'ils pourraient y exercer, ce qui ne permet pas toujours d'identifier une réelle motivation.

Il est ainsi conseillé aux candidats externes de consulter le site internet de la douane, notamment la rubrique « Missions et organisation », afin de parfaire leurs connaissances sur l'administration des douanes et les métiers pour lesquels ils postulent. Cette lecture leur permettrait également de démontrer qu'ils connaissent l'environnement dans lequel ils auront à évoluer.

La principale recommandation à formuler aux candidats internes est de s'extraire de leur cadre professionnel et de chercher à enrichir leurs connaissances sur leur administration, afin de démontrer au jury qu'ils savent faire preuve de curiosité intellectuelle et professionnelle. Il s'agit de se préparer réellement aux épreuves, en révisant et en élargissant ses connaissances.

Dans tous les cas, un travail personnel est indispensable afin de se préparer correctement aux différentes épreuves du concours.